

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 1^{er} avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} avril 2016 sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 FÉVRIER 2016

Le compte rendu du 12 février est approuvé par voix pour et abstentions.

II – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT

Mme LEPERON présente le compte de gestion de M. le Receveur qui fait apparaître aucune dépense et 36 494.50 € de recettes réelles.

La section d'exploitation et la section d'investissement s'équilibrent en recettes et dépenses à 387 619.81 € par des écritures d'ordre.

L'excédent de recettes réelles comble le déficit 2014 de 21 128.44 €. Le solde de 15 366.06 est inscrit au compte 16878.

Le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

III – BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT

Mme LEPERON présente le projet de budget.

Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 30 000 €, et pas de recettes réelles. Compte tenu des écritures d'ordre, les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à 30 000 €.

Le budget primitif 2016 du lotissement de la Garenne Gayot est approuvé à l'unanimité.

IV – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

Mme LEPERON présente le compte de gestion de M. le Receveur qui fait apparaître 1 788 € de dépenses réelles et aucune recette réelle. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 793.70 € et la section d'investissement à 4 005.76 €.

L'excédent 2014 de 4 000.06 € absorbe les dépenses réelles. Le solde de 2 212.06 € est inscrit au compte 16878.

Le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

V – BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

Mme LEPERON présente le projet de budget.

Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 60 000 € et les recettes réelles prévues s'élèvent à 3 200 €.

Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 30 000 €, et pas de recettes réelles.

Compte tenu des écritures d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 63 200 € et celle d'investissement à 60 000 €.

Le budget primitif 2016 de la zone d'activités est approuvé à l'unanimité.

VI – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Mme LEPERON présente le compte de gestion de M. le Receveur.

✘ En section de fonctionnement : une dépense 752 449.55 € pour une recette de 985 772.96 €, soit un excédent de 233 323.41 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 105 821.36 €, le résultat de clôture de la section laisse apparaître un excédent de 339 144.77 €.

✘ En section d'investissement : une recette de 610 649.21 € pour une dépense de 283 912.92 € soit un excédent de 326 736.29 €. Compte tenu du déficit antérieur reporté de 336 503.23 €, le résultat de clôture de la section fin 2015 laisse apparaître un déficit de 9 766.94 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015.

VII – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de virer 226 500 € à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et le déficit des restes à réaliser 2015. L'excédent de fonctionnement reporté en 2016 est de 112 644.77 €.

VIII – SUBVENTIONS 2016

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des pompiers 475 € pour l'acquisition d'une tenue de sortie pour un nouveau pompier.
- Centre social rural de Jaligny-Neuilly 4 923 € pour l'organisation de l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances.
- Comité des fêtes : 2 200 € pour l'organisation des festivités du 14 juillet.
- Coup de Pouce : 1 170 € reversement d'une subvention obtenue dans le cadre du CLAS pour l'aide aux devoirs.

IX – TAUX DES TAXES LOCALES 2016

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2015, soit 11.54 % pour la taxe d'habitation, 13.61 % pour la taxe foncière bâtie et 28.98 % sur le foncier non bâti.

X – BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Mme LEPERON présente le projet de budget 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 046 998 € à la section de fonctionnement et à 751 730 € en section d'investissement.

Malgré la diminution de la Dotation de Fonctionnement de l'Etat et le coût des services préalablement rendus gratuitement par l'Etat, de nombreux investissements devraient être réalisés en 2016 :

- la fin de la deuxième tranche de l'aménagement de la route de Bessay,
- la rénovation des toitures de l'école de la Sonnante et de la salle des jeunes,
- la rénovation intérieure de la salle des jeunes et d'une salle de classe,
- l'acquisition d'un radar pédagogique fixe qui sera installé route de Moulins (le premier radar pédagogique continuera à être déplacé sur les différentes voies), de tables et bancs, d'un abris vélo, de rétroprojecteurs pour les TBI et de matériel informatique,
- des travaux de voirie rue du Bois de Bord.

Le budget primitif 2016 de la commune est approuvé à l'unanimité.

XI – SEUIL DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil municipal a modifié le règlement communal des conditions de publicité et de mise en concurrence, en portant le premier seuil de 15 000 € à 25 000 €.

XII – DEMANDE DE SUBVENTION

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide de demander une subvention sur le produit des amendes de police pour l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique et la pose d'une prise de courant.

XIII – CONSULTATIONS D'ENTREPRISES

Le Conseil municipal décide de lancer les consultations suivantes :

- en MAPA, pour la réfection de la toiture de l'école de la Sonnante, et la fourniture de gaz naturel,
- sur devis, pour la réfection de la toiture et la rénovation intérieure de la salle des Jeunes

Semaine du compostage

Mme DE CHACATON indique que dans le cadre de la semaine nationale du compostage, une exposition et une présentation par les enfants de l'accueil périscolaire de leur action en rapport au compostage aura lieu jeudi 7 avril à partir de 17h.

Visite du directeur du CLAS

Mme DE CHACATON ajoute que le directeur du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) viendra visiter les locaux et assister aux activités mises en place à l'accueil périscolaire et par le Coup de pouce dans le cadre du CLAS mercredi 27 avril.

Règlement de la cantine

Mme LASSEIGNE demande si des modifications ont été apportées au règlement de la cantine suite aux problèmes rencontrés par le comportement de certains enfants.

Mme GUITTON lui répond que la commission Jeunesse et Vie scolaire a ajouté « que les parents seront avisés par courrier de tout retrait de 5 points ».

Mme GUITTON ajoute que, conformément au règlement qui prévoit qu'en cas de retrait de 10 points, les parents et enfants seront reçus en mairie, 5 parents ont été reçus en mairie.

Un enfant ayant perdu ses quinze points a été exclu de la cantine une semaine.

Carrière Jalicot

Mme DUCERF demande si la société Jalicot a repris contact avec la mairie dans le cadre de son projet d'extension de la sablière. M. le Maire lui répond qu'il n'a plus eu de contact avec la société depuis leur dernière visite de présentation du projet devant le Conseil municipal.

Feux de signalisation route de Bessay

M. ROUYER signale que les feux de signalisation temporaires installés route de Bessay semblent être d'une durée anormalement longue par rapport à la longueur du chantier, et que deux feux rouges sont souvent simultanés. M. le Maire en informera l'entreprise lors de la prochaine réunion de chantier.

Conseil municipal de jeunes

M. ROUYER informe que des conseils municipaux de jeunes sont instaurés dans certaines communes et évoque la possibilité d'en mettre un en place dans la commune. M. le Maire répond que cette éventualité avait déjà été évoquée lors de précédents mandats et qu'à l'époque ce projet n'avait pas rencontré un enthousiasme des enseignants. Ce sujet pourrait être évoqué en Conseil d'école.

Borne de recharge

M. BAUDOIN indique qu'une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée sur le parking en face de la gendarmerie et qu'elle devrait être définitivement raccordée d'ici mi-avril.

Réunion du SIVOM

M. GALLAUD dresse un bref compte-tenu de la dernière réunion du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise à laquelle il a assisté.

Activités TAP

Mme GUITTON indique que l'une des séances de TAP sera consacrée à l'handicap : toutes les activités proposées seront pratiquées par les enfants avec la simulation d'un handicap.

Conseil d'école maternelle

Mme CLAYEUX et Mme MARTIN présentent un compte-rendu du Conseil d'école de la maternelle auquel elles ont assisté.

Maisons fleuries

Mme CLAYEUX informe que la remise de prix des maisons fleuries de la commune aura lieu jeudi 28 avril à 18h45.

Le 7 avril 2016

Le Maire,
Lucien GONNOT

